

Belgique 2024 : premier décrochage du marché



Antoine Dugast

Publié le 2 avril 2026 . Lecture estimée : 6 min



Le rapport annuel des données financières de la Commission des jeux de hasard belge (CJH) enregistre la première baisse du marché depuis la crise Covid. Un recul de 4,86% qui, lu en détail, ressemble davantage à une correction après trois ans de croissance de 60% qu'à un décrochage structurel. Les segments les plus organisés du marché légal tiennent. Ce qui recule, c'est le terrestre de masse, les segments mécaniquement affectés par la nouvelle réglementation, et les effets comptables du décumul.

Les casinos en ligne belges (licences A+) affichent +8,7% de GGR en 2024, soit 494 millions d'euros. Une performance qui tranche avec la tendance générale du marché. Mais [la Commission des Jeux de Hasard](#) (CJH) tempère elle-même l'interprétation. Pour comprendre ce qui s'est passé en Belgique en 2024, il faut revenir sur la règle du décumul imposée par la réglementation belge : un opérateur ne peut plus proposer sur un même site des jeux relevant de licences différentes. Un groupe qui détenait une licence A+ (casino), une B+ (salle de jeux automatiques) et une F+ (paris) devait donc exploiter trois sites distincts. Face à cette contrainte, plusieurs opérateurs ont fait un choix commercial : concentrer leur offre de jeux de hasard sur leur seul site A+ (casino), et leur offre de paris sur leur site F+, en abandonnant le site B+. Résultat : le GGR n'a pas été créé, il a migré des sites B+ vers les sites A+. Les licences B+ enregistrent une chute de 23,83%, précisément proportionnelle à la hausse des A+. Agrégés, A+ et B+ totalisent 686 millions d'euros en 2024, contre 707 millions en 2023, soit une

Licence online	PBJ 2023	PBJ 2024	Évolution
Classe A+ (casinos)	454 998 742 €	494 572 306 €	+8,70%
Classe B+ (salles de jeux)	252 010 696 €	191 967 167 €	-23,83%
Classe F+ (paris)	237 574 441 €	232 562 707 €	-2,11%

baisse réelle de 3%.

Un régulateur qui surveillait 1,6 milliard d'euros sans analyste financier

Le rapport contient un aveu institutionnel rare. La collecte et le traitement des données financières nécessitent, selon la CJH, au minimum un collaborateur à temps plein. Ce poste était vacant en 2024 et en 2025. Conséquence directe : [les données financières 2024 n'ont pas pu figurer dans le rapport annuel 2024, publié l'an dernier.](#)

C'est le recrutement d'un nouveau collaborateur à la cellule Contrôle financier en

décembre 2025 qui a permis de produire ce rapport, avec 15 mois de décalage sur les faits qu'il documente. La CJH elle-même qualifie le résultat de « rapport assez sommaire ».

La méthode de collecte a par ailleurs été modifiée en 2024, passant d'une déclaration annuelle à une déclaration trimestrielle. Des erreurs de communication entre opérateurs et régulateur ont été identifiées, notamment sur les données des bingos en cafés pour 2023, ce qui rend certaines comparaisons annuelles partiellement fragiles.

[La question de la capacité opérationnelle des régulateurs](#) à traiter des données de marché en temps réel est un débat qui dépasse largement la Belgique. En France, l'ANJ investit sur ce terrain depuis plusieurs années. La comparaison est instructive.

La lecture de cet article est réservée aux membres

[Abonnez-vous gratuitement](#) ou [connectez-vous](#)

Envie de lire la suite ?

Créez gratuitement votre profil Les Enjeux !

- Accédez à 100% du contenu Les Enjeux
- Recevez une newsletter éditoriale tous les mardis
- Restez au contact de l'évolution des Enjeux

[Je crée mon profil](#)

Déjà abonné ?

Connectez-vous :

Adresse E-mail *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion